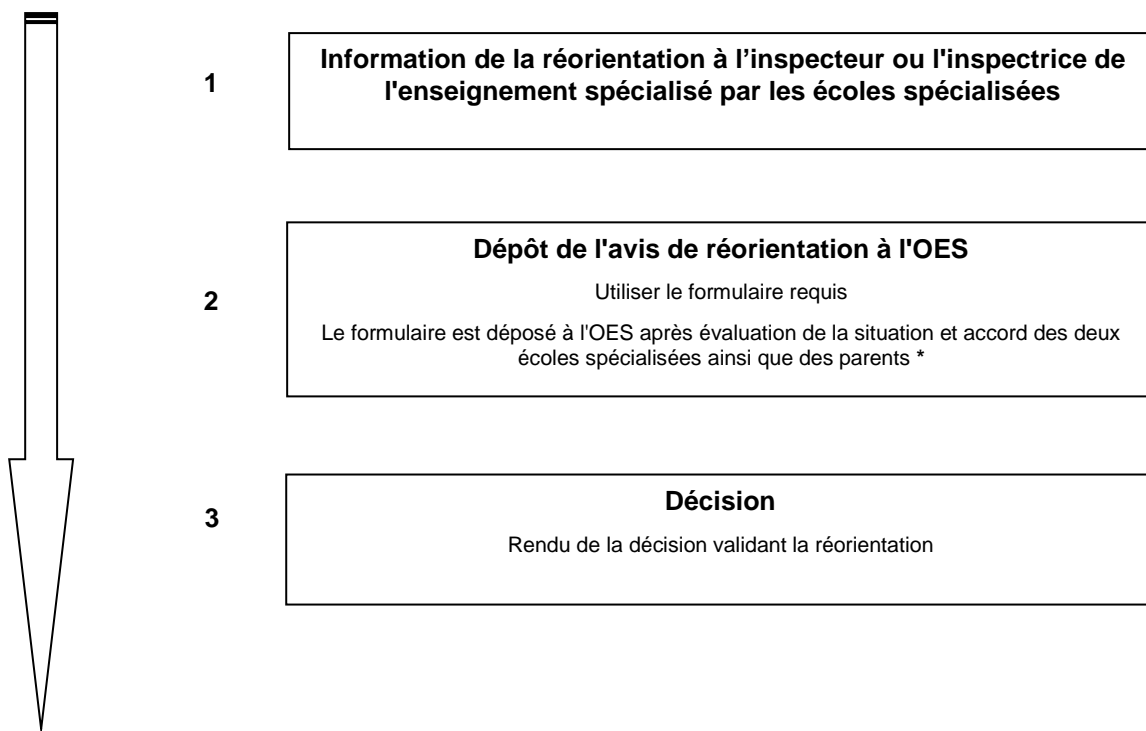


Procédure de réorientation d'élèves entre écoles spécialisées du canton



* En cas de désaccord, l'école spécialisée accueillant actuellement l'élève s'adresse à l'inspecteur ou l'inspectrice de l'enseignement spécialisé.